



Juin 2016

GARANTIES DU FABRIQUANT

Tous les produits Verbois sont garantis pour une période de 1 an contre tout défaut de fabrication, sur présentation de la preuve d'achat originale. Cette garantie inclut et s'applique sur les pièces et la main d'œuvre. Pendant la période de garantie, Verbois se réserve le droit de remplacer le produit défectueux par un produit identique ou similaire, réparer ou remplacer la composante défectueuse. Pour cette période, le remplacement du produit ou une correction au produit sera autorisé après réception d'une réclamation du marchand, incluant des photos démontrant le problème identifié. Aucun frais d'ébénisterie ne sera autorisé sans approbation préalable de manufacturier. Verbois s'engage à remplacer ou corriger sans frais et dans les meilleurs délais, tout produit défectueux ou défaut manufacturier dont elle est responsable. La décision finale suite à l'évaluation de l'état du produit, la cause ou la nature du défaut, ainsi que le mode de règlement relève entièrement et exclusivement de Verbois.

Les éléments suivants ne sont pas considérés comme des défauts de fabrication et ne peuvent être couverts par notre garantie :

- Décoloration ou usure dues à l'exposition au soleil, ou à la proximité d'une source de chaleur
- Utilisation de produits de nettoyage inadéquats
- Utilisation excessive d'un produit
- La variation de couleur ou de texture du bois
- Le fendillement ou gauchissement du bois causé par une variation d'humidité majeure.

Verbois ne peut être responsable des bris de verre (cassés ou égratignés) suite à la livraison de ses produits. Toute réclamation pour dommages encourus pendant le transport, doit être faite directement au transporteur.

Les réclamations doivent être acheminées par courriel en utilisant les coordonnées ci-bas.

Pour toute autre information, contactez notre service à la clientèle.

VERBOIS inc.

140, L.P. Lebrun, Rivière-du-Loup, (Québec) G5R 5W8

Tél : 418-868-0500, fax : 418-868-0055

service@verbois.com